

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
15 12 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 15 décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'HOTEL D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER.

Date de convocation :
01 12 2025

**Nombre de
délégués :**

En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Excusés : 03

PRESENTS : M Etienne CORDIER, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M MEUGIN Olivier, M BARBERET Emmanuel, M GOUNAND Alain, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, VALLET Charles suppléant de M DECOTE.

EXCUSEES : Mme GAY Florence (donne pouvoir à M DAVID), Mme CALINON Séverine, M DECOTE Yves,

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 41 25 – RESTAURATION RUISEAU DE VERNES

Dans le cadre du contrat de bassin « Haut Doubs – Loue », signé entre les différents partenaires et acteurs le 24 mars 2023, le Syndicat Mixte Doubs Loue est maître d'ouvrage d'une action qui vise à dimensionner et mettre en œuvre des travaux pour l'amélioration du fonctionnement de la ressource en eau et des cours d'eau la Larine, le ruisseau des Vernes, la Biche et le Clairvans (affluents de la Loue).

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'étude, portée par la Communauté de Communes du Val d'Amour, sur une partie du linéaire de ses 3 affluents en 2017-2018 (avant transfert de la compétence GEMAPI au SMDL).

En juin 2024, le SMDL a attribué un marché de maîtrise d'œuvre complète au bureau d'études TELEOS pour restaurer 5 secteurs prioritaires :

- Le Clairvans amont (2500 ml);
- Le Saron amont (2050 ml)
- Le Froideau amont (1050 ml)
- La Larine et le Bief de Mouchard (5000 ml)
- Amont du ruisseau de Vernes (4000 ml) / affluent de la Larine.

Il est à noter que l'étude de ces 5 secteurs a été validé, au préalable, par les élus locaux (communes et EPCI concernés).

Secteur amont du ruisseau de Vernes

Le secteur étudié correspond à la tête de bassin du ruisseau de Vernes, affluent rive gauche de la Larine. Le tronçon correspond à environ 4000 ml (ensemble du linéaire du ruisseau situé sur des parcelles communales au niveau du Bois de la Pommeraie – 34 parcelles communales concernées). D'un point de vue foncier, le ruisseau s'écoule sur des parcelles appartenant à la commune de Villers-Farlay. La commune de Villers Farlay a délégué la gestion forestière de ces parcelles à l'ONF.

Ce secteur se trouve dans le périmètre administratif de la commune de Villers-Farlay. Ce tronçon du ruisseau de Vernes est temporaire et s'écoule dans un contexte forestier.

Le degré de son intermittence s'est, selon les témoignages des connaisseurs du lieu, aggravé au fil du temps. Des travaux de curage, de mise au droit et de drainage ont été mis en évidence par le bureau d'études lors des relevés de terrain.

Dans le cadre de l'étude portée par le SMDL et depuis juin 2024, les missions suivantes ont été réalisées par le bureau d'études TELEOS:

- Relevés morphologiques ;
- Levés topographiques ;
- Inventaires faunistiques et floristiques ;
- Avant projet sommaire de restauration.

Sur la base du diagnostic, le prestataire a proposé un avant-projet sommaire pour la restauration de ce cours d'eau. Le principe de restauration consiste :

- à remettre les parties rectifiées de cours d'eau dans son fond de vallée originel,
- à reprendre les anciens méandres et/ou créer de nouveaux méandres avec des gabarits similaires aux méandres originels ;
- à combler le chenal rectiligne, recalibré et incisé.

L'objectif sera de préserver et de restaurer au mieux la ressource en eau que représente ce petit bassin versant et d'accroître son intérêt pour la faune et la flore inféodées aux zones alluviales et humides.

Ainsi, le projet prévoit de conserver le tracé actuel du cours d'eau sur 774 ml et de restaurer 5600 ml par terrassement et comblement du lit rectifié.

L'avant projet sommaire pour la restauration du ruisseau de Vernes a été présenté, par le SMDL et le bureau d'études TELEOS, aux élus de la commune de Villers Farlay le 1er avril 2025 et le 2 juin 2025 (en présence également de l'ONF). Ce projet de restauration a été validé par le conseil municipal de Villers Farlay.

Par conséquent, le SMDL et la commune de Villers Farlay ont conventionné pour rentrer dans la phase opérationnelle de réalisation des travaux de restauration.

Le SMDL a déposé auprès du service instructeur le dossier de déclaration environnementale et de déclaration d'intérêt général le 10 novembre 2025

Le coût global de l'opération est estimé à ce stade à 700 000,00 € HT (coût incluant les missions de maîtrise d'œuvre, les travaux, les actions de communication et de valorisation).

Le SMDL bénéficiera d'une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% au regard de l'ambition du projet de restauration.

Le planning prévisionnel pour la réalisation des travaux est le suivant :

- Lancement de l'appel d'offre du marché de travaux : décembre 2025 ;
- Travaux de déboisement : automne / hiver 2026-2027 ;
- Travaux de terrassement : automne / hiver 2026-2027.

Suite à l'examen du contenu technique et financier du dossier pour la réalisation de travaux de restauration sur le ruisseau des Vernes à Villers Farlay, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux de restauration sur le ruisseau des Vernes et le planning prévisionnel de réalisation ;
- **APPROUVE** le budget prévisionnel tel que présenté ci-avant et son inscription au PPI pour le financement de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération (pièces du marché de travaux,...).

- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Bourgogne Franche-Comté ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières.

A DOLE, le 15 DECEMBRE 2025,

Le Président,

M Etienne CORDIER

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**



Accusé de réception en préfecture
039-200008365-20251215-D4125-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025